

MESURES SANITAIRES SUITE À L'ÉPIDÉMIE COVID-19 (CORONAVIRUS)



Suite aux dernières annonces gouvernementales, la commune de Saint Laurent sur Sèvre a décidé, à compter du lundi 16 mars et comme cela est le cas pour les établissements scolaires, de fermer l'accès à toutes les salles communales pour les activités publiques et privées.

En conséquence, et jusqu'à nouvel ordre, les activités associatives seront interrompues.

La bibliothèque municipale sera également fermée.

Cette mesure s'adresse principalement à toutes les activités groupées. Des autorisations pour des activités individuelles pourront être accordées mais uniquement sur demande expresse auprès de la municipalité.

La mairie reste ouverte aux heures habituelles.

Comptant sur la compréhension de tous,

